

Versant sud

Bulletin d'information de Puy-Sanières n° 37 de Septembre 2023

Dans ce numéro

pages 2 à 8 :

La vie locale

Un peu d'histoire

Grainothèque : à l'origine du projet
Bibliothèque – Nicole passe le relais

Grainothèque - rencontre école / bibliothèque

Cérémonie du 8 mai / Bénédiction du columbarium

Sentier des fontaines - la jonction mairie / l'écluse

Fête de fin d'année scolaire

Concert à l'église

Méchoui

Fête du village

Assemblée générale de Puy's Anim

Cinéma en plein air

Création d'un groupe de lecture
Projection du film « la guerre des graines »

Chorale

Film à la ferme

Rentrée des classes

Création artisanale

Brève de sciences

Pages 10 et 11 :

Les travaux

Viabilisation au Pibou

Schéma directeur du réseau d'eau potable

Inauguration des stations d'épuration

Page 12 :

Infos-actualités

Déclaration location meublée et taxe de séjour

Majoration de la taxe d'habitation
Etat civil

Recensement militaire

Prochain repas communal

Le mot du Maire



Chères Puysatines, chers Puysatins,

Encore un beau printemps de passé avec heureusement de belles pluies qui ont pu profiter autant à nos sources qu'au lac de Serre-Ponçon lequel était des plus beaux cet été. On en oublie la triste saison 2022 bien trop aride.

Les effets du réchauffement climatique sont bien présents au village, le tarissement de la source de l'écluse en est malheureusement un des marqueurs. Aussi, avec le conseil municipal, nous avons fait réaliser un « schéma directeur » de notre réseau d'eau potable par un bureau d'étude spécialisé. Certaines propositions d'actions d'amélioration du réseau sont à l'étude. A savoir qu'à l'échéance de janvier 2026, la loi française oblige les communes à transférer la compétence eau potable aux intercommunalités. Des changements notables seront à venir avec, entre autres, la pose de compteurs d'eau.

Suite à l'épisode ponctuel de pollution de l'eau lié à la sécheresse et aux orages successifs, on remercie les citoyens pour leur compréhension. Un coup de chapeau aux employés communaux et aux conseillers municipaux qui se sont mobilisés sur le champ pour la communication et la distribution de packs d'eau, Frédéric Arnoux ayant particulièrement bien géré la logistique de crise.

Vous trouverez dans ce bulletin des explications complémentaires relatives au schéma de notre réseau d'eau potable.

Divers projets communaux vont pouvoir démarrer prochainement, certains ayant franchi les méandres administratifs réglementaires.

Pas moins de six animations se sont déroulées cet été au village grâce à l'implication des associations que l'on remercie (Puy's Anim, les parents d'élèves et la bibliothèque), à celle de nos champions de ski, au Parc des Ecrins et à nos propres services.

N'hésitez pas à venir partager le fameux repas communal d'automne.

« Marcher dans une forêt entre deux haies de fougères transfigurées par l'automne, c'est cela un triomphe. Que sont à côté suffrages et ovations ? »

Bruno PARIS

Un peu d'histoire



Quand le grand-oncle Joseph Sarret a survécu à un accident du travail, il a décidé de construire une chapelle. Ses frères l'ont aidé. Cinq générations après, la famille Sarret continue d'entretenir la chapelle par fidélité à l'aïeul.

C'est une petite chapelle à l'entrée du hameau du Serre à Puy-Sanières. Il suffit de soulever le loquet de la porte pour pénétrer dans une pièce voûtée éclatante de couleurs. Quelques tableaux, une croix, un autel sur un tronc de noyer brut. Cette chapelle est toute simple. Et si la famille reste attachée à ce lieu, c'est par fidélité à son aïeul.

Vers 1800, Joseph Sarret a un accident. Il survit avec une seule jambe. Difficile d'exercer son métier de maçon. Alors, il décide « avant de mourir », de construire une chapelle dans son hameau. Son frère qui l'a recueilli est aussi maçon. Il est à ses côtés pour l'aider. Un autre frère forge les clous qui sont toujours sur la porte d'origine. Un troisième frère, émigré aux Amériques, fait fondre la cloche là-bas. Elle traversera l'océan par bateau. Les briques du clocheton viennent de la briqueterie Loziot qui était alors aux Crottes (ancien nom de Crots).

Mais le temps qui passe est une épreuve pour les bâtiments, sans pour autant user la fidélité à un aïeul. Le 5 avril 1959, un tremblement de terre fragilise la chapelle. En 1974, pour agrandir la route, la mairie décide de raser le bâtiment en mauvais état.

C'est la mobilisation chez les Sarret. Louis donne un morceau de terrain devant pour contourner la chapelle. Son fils Joseph – qui porte le prénom de l'aïeul – la rénove grâce aux dons de chacun.

Aujourd'hui, Joseph* veille sur la chapelle. Il se rappelle avec émotion des rencontres avec des gens de passage qui sont entrés lors des messes annuelles. Des Allemands dans le deuil, qui ont trouvé un moment de consolation. « De même, se souvient Jo-

seph, il y avait une sœur polonaise qui a passé toute la cérémonie sur son téléphone. Le curé était intrigué et même agacé. On s'est aperçu qu'elle suivait la messe sur son écran en lisant son missel en polonais. »

L'aïeul a-t-il imaginé que 200 ans après, cette chapelle serait toujours entretenue en sa mémoire ? Ce sera d'ailleurs à la nouvelle génération de reprendre le flambeau pour cette chapelle dédiée à Saint-Joseph.

Bernard Brabant

*Joseph Sarret porte le même prénom que son arrière-arrière-arrière grand-oncle

Grainothèque : à l'origine du projet

Qu'est-ce que c'est ?

Basée sur le principe du troc, la grainothèque est l'échange en continu de semences non hybrides, adaptées au terroir local, en dehors du système marchand.

Pourquoi une grainothèque à la bibliothèque ?

En France, les premières grainothèques apparaissent dans les bibliothèques en 2013, considérées comme une ressource et un outil, en lien avec la volonté de s'inscrire dans le mouvement type « 3^{ème} lieu » : une bibliothèque conviviale, ouverte sur le monde.

Le partage des semences est un acte citoyen, le moyen de sensibiliser les publics au développement durable, de tisser des liens avec les usagers autour d'une pratique collaborative.

Les objectifs :

- o Créer un espace de liberté d'échange et développer des liens sociaux
- o Atteindre de nouveaux publics
- o Valoriser le fonds documentaire thématique de la bibliothèque
- o Créer de nouveaux partenariats
- o Echanger des savoirs
- o Sensibiliser les citoyens au développement durable et ouvrir le jardinage à tous. Sensibiliser les usagers sur la liberté de produire et d'échanger ce patrimoine vivant
- o Maintenir la biodiversité et conserver un patrimoine agricole adapté au territoire local
- o Permettre aux usagers de produire à moindre coût ses propres légumes ou fruits et ainsi accéder à une alimentation saine et locale
- o Développer une économie alternative, solidaire, basée sur la gratuité

Est-ce légal ?

En France, les semences, pour être vendues et/ou échangées étaient soumises au code rural et donc à des contraintes de sélection et d'inscription au catalogue officiel. Depuis 2016, la législation a évolué : les échanges sont autorisés entre particuliers, non professionnels, à titre gratuit uniquement.

Nicole Vandemoorteele

Bibliothèque - Nicole passe le relais

Après 20 ans à la tête de la bibliothèque, Nicole tourne la page

Nicole Vandemoorteele a transmis les clefs de la bibliothèque municipale à Véronique Péguet. Durant deux décennies, cette infatigable bénévole a multiplié les initiatives pour faire découvrir les plaisirs de la lecture.

« Je suis arrivée à Puy-Sanières en 2002. Je suis venue à la bibliothèque pour demander si on avait besoin de bénévoles. On m'a dit oui », raconte Nicole Vandemoorteele. L'année suivante, étant la seule des bénévoles à avoir suivi la formation à la Bibliothèque départementale de prêts (BDP), notre jeune retraitée se retrouve responsable de la bibliothèque des Puy. Elle peut se consacrer à sa passion : « Avant, j'étais infirmière. Je travaillais beaucoup. J'étais trop fatiguée le soir pour lire ».

Animations et petits gâteaux

Nicole va multiplier les initiatives pour faire découvrir le plaisir de lire : ateliers d'écritures, balades littéraires, prix littéraires décernés par les

élèves de l'école des Puy, petits gâteaux pour souhaiter la bienvenue aux lecteurs durant les permanences...

Cette fan de "La grande librairie" s'est même rendue à Paris pour assister dans le public à l'émission littéraire diffusée en direct à la télévision. Un beau souvenir : « Même si j'étais un peu frustrée de ne pouvoir parler aux invités, c'était très intéressant ».

Depuis septembre, Nicole transmet son expérience à Véronique Péguet, également une grande lectrice : « Je lis beaucoup depuis mes six ans, l'âge où j'ai appris à lire ». Si elle se retrouve responsable, c'est parce que comme Nicole, elle est la seule des cinq bénévoles à avoir reçu une formation à la BDP.

C'est donc maintenant au tour de Véronique d'écrire un nouveau chapitre de l'histoire de cette bibliothèque à laquelle tiennent les habitants de Puy-Sanières et Puy-Saint-Eusèbe.

Bernard BRABANT

La bibliothèque, située à la mairie de Puy-Sanières, est ouverte le mercredi et le vendredi de 17 à 19 h.



Nicole Vandemoorteele, le maire Bruno Paris et Véronique Péguet. L'avenir de la bibliothèque est assuré. Elle répond à la demande de 400 habitants. Photo Le DL/B.B.

Une bibliothèque presque "À la page"

La bibliothèque des Puy fait partie de "À la page", le réseau de bibliothèques de la communauté de communes de Serre-Ponçon. À ce titre, un adhérent de la bibliothèque des Puy peut se rendre dans n'importe quelle bibliothèque de la comcom pour emprunter un livre.

En revanche, il n'est pas possible de commander un livre d'un autre village et se le faire livrer à la bibliothèque des Puy. « Nous sommes la seule bibliothèque à ne pas avoir de salariés. Elle fonctionne grâce à cinq bénévoles formidables », se réjouit Bru-

no Paris, le maire de Puy-Sanières. Mais il constate que faire fonctionner ce système d'échange impliquerait des horaires contraignants de coordination qu'on ne peut demander à des bénévoles.

« Cette possibilité d'échange de livres n'est pas une demande prioritaire des habitants des Puy. Maintenant, si la comcom arrive à adapter ce service à une petite bibliothèque de village, sans coût supplémentaire pour la commune, alors on le fera », promet le maire.

B.B.

Ce contenu provient du Dauphiné Libéré

Grainothèque - rencontre école / bibliothèque

Comme à l'accoutumée, les enfants sont venus une journée à la bibliothèque, entre chaque période de vacances, en janvier et mars.

L'ordre du jour était la mise en place d'une « grainothèque » dont le lieu d'échange serait la bibliothèque à ses heures d'ouverture. La séance de février fût consacrée à une remise en mémoire du parcours des plantes, en s'arrêtant plus précisément sur les graines et leur reconnaissance pour les plus grands. Qu'elle ne fût pas ma surprise de constater qu'ils pouvaient faire un sans faute pour des identifications d'arbres. La séance de mars fût basée sur un travail pratique. Pour les maternelles et CP, ils ont remis au goût du jour une ancienne boîte pour ranger les graines avec beaucoup d'idées et de conviction. Les primaires ont confectionné des sachets, selon une technique d'origami, pour ranger les graines, et écrit en gros grainothèque avec diverses céréales. Ils sont repartis à 16h30, contents de leur journée, avec un choix de livres et de CD en attendant notre prochaine rencontre en juin.



Nicole Vandemoorteele

Cérémonie du 8 mai / Bénédiction du columbarium



Bruno Paris, maire de Puy-Sanières et Gustave Bosq, maire de Puy-Saint-Eusèbe ont présidé la commémoration du **8 mai** 1945 devant le cimetière.

A cette occasion, le père Bernardi a procédé à la bénédiction du nouveau columbarium attendant au cimetière.



Le columbarium

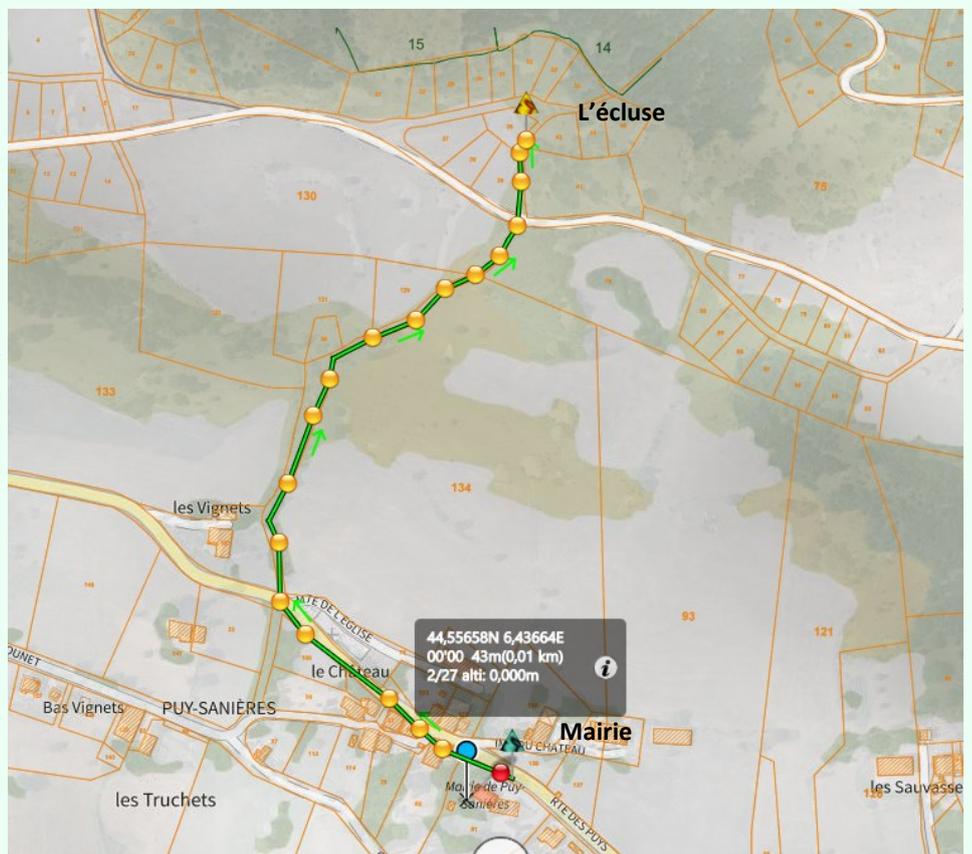


Sentier des fontaines - la jonction mairie / l'écluse

Plusieurs volontaires ont participé à l'opération de nettoyage du dernier tronçon du sentier des fontaines mardi **30 mai**.

Cette partie permet dorénavant de relier en une vingtaine de minutes la mairie à l'écluse en suivant toujours le balisage bleu.

Merci aux bénévoles. Les randonneurs peuvent désormais emprunter l'ensemble du parcours depuis le centre du village jusqu'aux hauteurs de Puy-Sanières en traversant les prairies et la forêt, offrant par endroits un beau panorama vers le sud-est.



Fête de fin d'année scolaire



La fête de fin d'année de l'école du Villard s'est déroulée ce **24 juin** avec un temps agréable et a permis de passer un moment convivial et de partager un repas avec les parents d'élèves et le personnel de l'école. Les élèves ont présenté une danse conçue



par deux intervenantes, Manon et Isabelle, qui ont collaboré plusieurs fois dans chacune des trois écoles de montagne (voir « Les 3 écoles de Montagne, page 8). Ils ont enchaîné avec « Danse l'Europe », une chorégraphie signée Angelin Preljocaj. Les grands (classe de Maud, du CE1 au CM2) ont chanté leur répertoire de « Si on chantait », un regroupement de chorales de plusieurs écoles.

Concert à l'église

Samedi **22 juillet**, Puy-Sanières a eu le plaisir d'accueillir à l'église le duo Marc Drouard et François Thuillier pour effectuer un voyage en jazz.

Cette rencontre renouait avec une tradition initiée par Josée et Roger Cauchy que certains ont peut-être connus. Ils avaient alors impulsé un dynamisme musical à la vallée avec la création de l'Ecole Intercommunale de Musique « A tous vents » et la chorale "Atout chœur". Ce concert leur a rendu un bel hommage.

Elisabeth Giraud

Concert Hommage à Josée et Roger Cauchy

avec le
Duo Drouard Thuillier



Marc Drouard
Guitare

François Thuillier
Tuba

Méchoui

A la bonne heure ! Les adhérents de Puy's Anim étaient conviés à participer à une soirée méchoui le **21 juin**. Une trentaine d'entre eux ont apprécié l'agneau et ses accompagnements. Un agréable moment de partage à renouveler l'année prochaine !



Fête du village

Le 23 juillet avait lieu notre fête du village.

Le beau temps, la bonne humeur et la musique étaient de la partie. Un grand nombre de bénévoles ont permis de faire vivre cet événement (adhérents de l'association Puy's Anim, les parents d'élèves, les élus et leurs proches, les services communaux). Les différents prestataires (Resto'roul pour le repas, Décibabel et Décibels 05 pour l'animation musicale, Serge pour l'organisation du concours de boules, le château gonflable...) se sont succédés au cours de l'après-midi après la traditionnelle messe en fin de matinée suivie de l'apéritif offert par la mairie.

Les visiteurs avaient le choix du repas entre le snack, les crêpes, les desserts et la buvette.

Le légendaire concours de loube a été remporté cette fois par Mathieu et Ludo pour la catégorie hommes.



Assemblée générale de l'association « Puy's Anim »

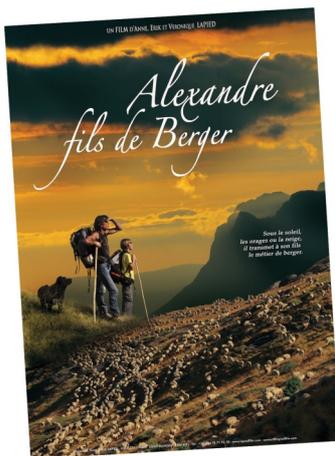
Ce 12 septembre le Bureau de l'association a réuni ses membres à l'occasion de son Assemblée Générale. Réunissant cinquante et un adhérents, les activités proposées se répartissent entre plusieurs sections : les ateliers créatifs, jeux de cartes, tennis de table et marche / randonnée. L'hiver dernier, l'association a participé aux marchés de Noël de Châteauroux les Alpes et Crots. Pas moins de quarante randonnées ont été organisées et guidées par son président Michel Prost. Outre les activités l'année était émaillée de plusieurs rencontres conviviales autour d'un repas : soirée beaujolais, soirée soupe, soirée crêpes, méchoui. Un groupe de lecture (voir page ci-contre) a été proposé à l'occasion de cette rentrée.

Renseignements et adhésion :
puyanim05@gmail.com



Cinéma en plein air : Alexandre fils de berger

La cinémathèque de montagne projetait ce **9 août** l'histoire d'Alexandre qui découvre la vie de berger avec son père depuis sa petite enfance. Par tous les temps et à plus de 2000 m d'altitude, il apprend à conduire le troupeau, à travailler avec le chien. Son but : gagner la confiance de son père pour garder seul le grand troupeau.



Création d'un groupe de lecture

Marie Odile a réuni quelques personnes ce **18 septembre** afin de former un groupe de lecture. La prochaine rencontre est fixée au vendredi 10 novembre de 18h à 19h30/20h à l'adresse suivante : 5 rue de la pierre blanche au Pibou. Le livre choisi a pour titre **Âme brisée** de l'auteur **Akira Mizubayashi**, chez Folio.

« Je présenterai ce livre et il sera commenté par les participants. Vous pouvez vous inscrire en me joignant au **06 81 27 10 32** et envisager de présenter prochainement votre propre sélection de livre ».

Pour d'autres précisions, n'hésitez pas à m'appeler.

Marie Odile

Projection du film « la guerre des graines »

Le **19 mars 2023** (eh oui, ça fait déjà 6 mois), la bibliothèque de Puy-Sanières lançait son projet de grainothèque. À cette occasion nous avons pu assister à la projection de « la guerre des graines », un documentaire de Stenka Quillet et Clément Monfort sorti en 2014.

Après 10 000 ans de coévolution entre les semences et la paysannerie mondiale, des géants de l'agro-industrie essaient aujourd'hui de s'accaparer ces ressources. L'enjeu est donc multiple : nourrir le monde, s'adapter au changement climatique et endiguer le déclin des paysans.

Ainsi, afin de se réappropriier les semences, des grainothèques essaient partout. La bibliothèque de Puy-Sanières s'est inscrite dans cette démarche afin de mettre à disposition de tous-tes des graines reproductibles et adaptées localement. La saison est ouverte pour la récolte des semences, et la grainothèque a besoin de toutes les bonnes volontés pour prendre de l'élan et perdurer. La bibliothèque est aussi toujours à la recherche des bonnes idées et de l'énergie de chacun.

Chorale

La chorale « Atout Chœur » a repris ses activités ce lundi **18 septembre**. Forte de sa vingtaine d'adhérents, elle poursuit ses répétitions chaque lundi entre 18h et 20h. Colette Villemin proposera aussi ponctuellement des répétitions spécifiques par pupitre de 17h30 à 18h.



Pour tous renseignements :

villemin.colette@gmail.com tél. : 06 25 63 70 29

Dans ce contexte, l'assemblée générale de l'association « Graine des Montagnes » aura lieu le **14 octobre** à la salle des fêtes de Puy-Sanières.

- A 10h30, « Graine des Montagnes » vous invite à son assemblée générale... Mais surtout :
- A partir de 12h30, la population est conviée à participer à une bourse d'échange de graines puis à un repas partagé (auberge espagnole)
- A 14h : café-ciné-discussions : l'après midi commencera par la diffusion d'un reportage qui a été filmé en région PACA et dans les fermes du département.
- A 15h : Atelier découverte du fonctionnement d'une colonne à air densimétrique auto-construite avec l'Atelier Paysan et Farming Soul. (Les personnes de la commune et des alentours sont invitées à apporter leurs récoltes pour les trier.)
- A 16h30 : visite de la ferme de Côtes Clavelles

Thibault Linares



Film à la ferme

Dans le cadre des « films à la ferme » d'été, les amis de la confédération paysanne et l'association « Soupes et Bobiles » ont débarqué à la mairie de Puy-Sanières et à la ferme de Côtes Clavelles ce **24 août**. Nous avons donc accueilli 30 personnes qui ont pu visiter nos jardins et entamé une discussion sur l'importance (et la complexité) de la rotation des cultures pour gérer les ainsi nommées *mauvaises herbes* ainsi que les maladies au potager. Nous avons ensuite pu partager un repas avant d'en venir au film du jour : « Pour quelques grains d'or ».



Il s'agit d'un documentaire de David Briffaud et Fabien Mazzoco produit en 2009 mais d'une mordante actualité puisqu'il nous parle de l'assèchement du marais Poitevin, conséquence du pompage excessif de l'eau à des fins d'irrigation du maïs. On y parlait déjà de *Mégabassine* et on assistait à la naissance des mouvements pour la défense de l'eau comme étant un bien commun et comme une ressource précieuse et rare face à une privatisation latente et un usage démesuré.

On y découvrait Jullien Le Guet, animateur nature du marais, devenu aujourd'hui l'un des porte-parole de ces mouvements et Benoît Biteau, paysan Poitevin, ayant converti sa ferme afin d'en retirer la culture du maïs et étant élu aujourd'hui député européen.

Le film est disponible en libre accès sur internet, n'hésitez donc pas à y jeter un coup d'œil.

Thibault Linares

Rentrée des classes à l'école des Puy



Ce **lundi 4 septembre**, pour cette nouvelle rentrée scolaire, l'école du Villard a accueilli une trentaine d'élèves de la petite section au CM2.

Les écoliers ont été pris en charge par les institutrices Maud GAGET (directrice) et Laure GAGNEPAIN, ainsi que par le personnel intercommunal, Greta DE PAUW (adjointe technique garderie) et Josiane PARIS (ATSEM).

Pour cette nouvelle année, plusieurs projets sont en cours :

Les 3 écoles de montagne

C'est un projet qui se déroulera toute l'année avec les écoles de Réallon et des Orres. Il est subventionné par l'Éducation Nationale ce qui a permis d'acquérir du matériel in-

formatique pour réaliser des visioconférence entre les écoles.

Les élèves partageront les disciplines scolaires dans différents endroits comme Savines, Puy-Sanières et Réallon.

Ils profiteront en fin d'année de sorties à la piscine et pourront bénéficier d'une initiation au hand-ball dans le gymnase d'Embrun.

Les CM1 ET CM2 des 3 écoles sortiront en refuge, projet financé par l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) et ils participeront le 13 octobre à des expériences préparées par des collégiens et lycéens briançonnais à la Maison de la Géologie et du Géoparc à Puy-Saint-André.

Rencontre avec les auteurs

Léo Fuster viendra à l'école du Villard le 9 octobre pour faire une animation à propos de son livre son livre « Ona et les oiseaux »

Forêt pédagogique

Une parcelle de forêt située à Puy-Saint-Eusèbe est mise à disposition par la commune. Elle sera gérée par les élèves de l'école en partenariat avec l'ONF.

Une inauguration est prévu le 20 octobre.

Enfin, nous souhaitons la bienvenue à Julien CARON qui intègre l'équipe du SIVU et qui s'occupera de l'entretien des locaux.

Arnaud Delphin

Création artisanale

Bonjour à tous ! Depuis le **08 septembre**, j'ai créé mon entreprise de fabrication de doudous, peluches et croque-soucis (peluche aidant les enfants à gérer leurs émotions).

Je fabrique mes créations en tissus certifiés Oeko-Tex et toutes les pièces sont uniques. Je vends mes créations le mercredi matin au-dessus du cimetière (montée de l'église) et je peux également me déplacer à domicile. Je réalise aussi des peluches sur commande. N'hésitez pas à me contacter au

06 67 48 18 73 Natacha Rossignol (Atelier Nequidia) A bientôt !



Brève de sciences

Nous l'avons évoqué dans un précédent article (voir Versant sud n°34 de mars 2022) : la charge de la preuve et les différents niveaux de preuves

Dans le cadre d'un procès dans un État de Droit certains principes sont fondamentaux. En premier lieu il y a le principe de la présomption d'innocence : l'accusé est présumé innocent **jusqu'à preuve du contraire** et c'est à l'accusation d'apporter la preuve de la culpabilité. C'est à elle que revient la charge de trouver des indices et démontrer factuellement la culpabilité de l'accusé.

La science se base sur des principes équivalents. Une affirmation est présumée valide **jusqu'à preuve du contraire**. Et c'est à celui qui propose une affirmation contraire d'en apporter la preuve.

Ensuite il existe différents niveaux de preuves (c'est vrai en justice comme en science mais restons sur la science).

Ainsi en science, il y a des niveaux de preuve faible : les opinions, les rumeurs, les croyances populaires. Prenons un exemple de croyance populaire agricole. **On dit** que : si les oignons sont bien habillés (c'est à dire qu'ils ont beaucoup de feuilles sèches qui les emballent à la récolte), cela annonce un hiver rigoureux.

Pour vérifier cette affirmation et la transformer en savoir, il faudrait faire une étude scientifique avec un protocole solide (en y réfléchissant, le nombre de biais possible est très grand). Par exemple on pourrait, chaque année pendant



disons 10 ans, peser la masse de feuilles sèches pour 100kg d'oignons. Ce résultat serait biaisé par les calibres des oignons. Pour essayer d'éliminer ce biais on prendra des oignons calibrés, par exemple entre 7 et 10 cm de diamètre pour normaliser l'étude. Et puis il faudrait dans le même temps définir localement (disons que nous sommes à Puy-Sanières) un hiver rigoureux. Pour bien faire, il faudrait éplucher les données climatiques et établir un seuil. Pour l'exemple, prenons un hiver où on peut compter au moins 15 jours où il a fait -18°C à Puy-Sanières. Une fois qu'on a notre protocole on le mène et on observe les résultats. Si on observe une tendance à ce que des oignons bien habillés précèdent des hivers froids on saura que cette corrélation existe... à Puy-Sanières. Il faudrait encore répliquer le protocole ailleurs pour en extrapoler la conclusion avec plus de certitude.

Il est possible que des siècles d'observation de paysans aient permis d'établir ce savoir, mais il n'en reste pas moins une croyance tant qu'on ne l'a pas prouvé de façon plus méthodique. Cette croyance pourrait aussi être basée sur un argument de naturalité qui consiste à dire que, comme la nature est bien faite, il est naturel que les oignons soient bien habillés pour les hivers froids. C'est un mauvais argument, mais on en discutera dans un prochain article.

L'étude scientifique est donc un niveau de preuve élevé. Si cette expérience est répliquée (ailleurs et par d'autres personnes) et qu'elle donne des résultats similaires alors c'est une preuve plus élevée encore. Certaines études sont des synthèses de toutes les études sur un sujet (on appelle ça une méta-analyse) et tentent d'établir le consensus sur ce sujet.

Entre la croyance et l'étude scientifique il y a les témoignages rapportés (assez bas comme preuve) puis les anecdotes personnelles. Celles-ci sont aussi un cas intéressant : on peut difficilement s'entendre dire que ce que nous avons vécu n'est pas vrai (mais nous sommes faciles à duper) ou admettre que ce qui est vrai pour nous ne l'est pas pour tout le monde **jusqu'à preuve du contraire**.

Thibault Linares & Céline

Viabilisation au Pibou

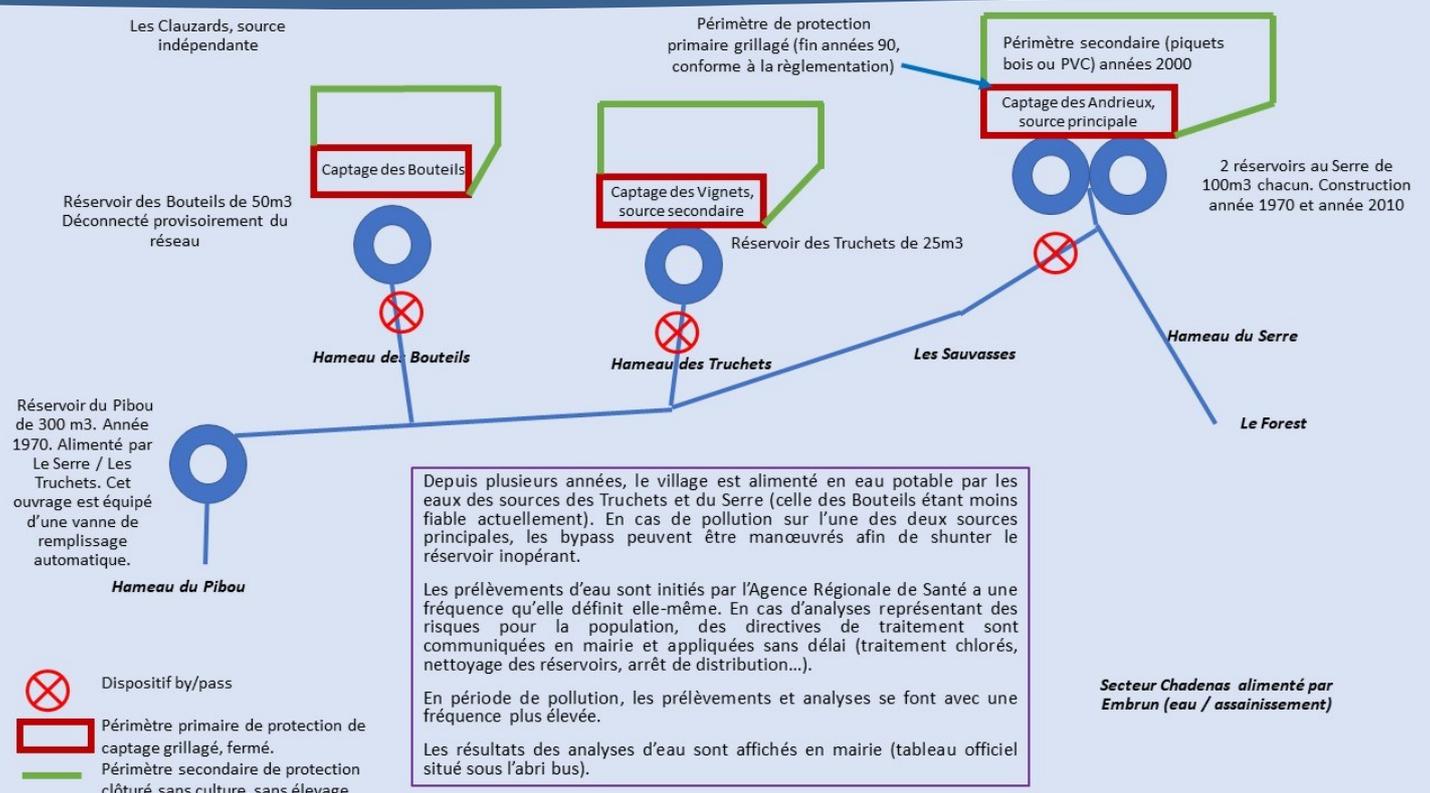


La viabilisation de trois parcelles au Pibou haut, au sud de la rue du Mont Guillaume, sont terminés.

Les travaux se sont déroulés au mois d'août avec l'intervention d'Hervé et permettent ainsi l'autorisation de permis de construire aux nouveaux acquéreurs.



Schéma directeur du réseau d'eau potable



Inauguration des stations d'épuration

Sous les roseaux, les stations d'épuration sont à l'œuvre

Vendredi 8 septembre, les stations d'épuration sous le Serre et celle des Bouteils ont été inaugurées.

Cela fait 17 ans que la commune a décidé la rénovation, voire la reconstruction de ces stations. Mais cela valait le coup d'attendre : les deux centres d'épuration inaugurés vendredi 8 septembre fonctionnent sans produits chimiques, sans consommer d'électricité. Seuls des graviers, du sable, des roseaux et le soleil traitent les eaux usées. Elles ont été mises en service en 2021. Cependant, il a fallu deux ans pour affiner le fonctionnement d'un système très perfectionné.

Le traitement de l'eau usée de 240 habitants

Depuis le lancement du projet, la compétence de l'assainissement est passée à la communauté de communes de Serre-Ponçon (CCSP). La municipalité a obtenu que ce soit l'employé communal qui entretienne les



Les stations à filtration naturelle ne dégagent aucune odeur et s'intègrent dans le paysage. Photo Le DL/Bernard Brabant

stations. Ce qui réjouit le maire Bruno Paris : « Cela nous revient moins cher. L'employé, qui fait l'entretien une fois par semaine, connaît bien le fonctionnement des stations. Il peut intervenir immédiatement en cas de problèmes ». Contre un échange de parcelles avec la commune, une station a été installée avec le concours d'un habitant, Gilbert Colombar, un terrain lui appartenant étant mieux adapté pour accueillir un centre de traitement.

Les deux stations peuvent

traiter à l'année les eaux usées de l'équivalent de 240 habitants. Elles peuvent absorber l'augmentation estivale de la population. Elles ont coûté 400 000 € hors taxes. Le département en a subventionné 15 %, l'Agence de l'eau 22 % et l'État 18 %. Le reste à charge pour la CCSP est de 225 000 € HT.

L'an prochain, la station de Pi-bou sera construite sur le même principe. Elle est dimensionnée pour l'équivalent de 180 habitants.

● Bernard Brabant



Ce contenu provient du Dauphiné Libéré



DÉCLARATION LOCATION MEUBLÉE ET TAXE DE SÉJOUR

La loi oblige les particuliers à déclarer en mairie de la commune de l'habitation concernée **les meublés de tourisme à la location** (en application des articles L324.1.1 et D324.1.1) du Code du Tourisme.

A ces fins, il convient d'utiliser le formulaire CERFA 14004*01 OU 14004*02 si demande de classement.

Par ailleurs, il est obligatoire de vous acquitter de la **taxe de séjour** en vigueur, à la Communauté de Communes de Serre-Ponçon à Embrun, qui vous donnera les tarifs à appliquer et les conditions de règlement.

MAJORATION DE LA TAXE D'HABITATION

Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires dans le cadre de la taxe annuelle sur les logements vacants (décret 2023-822)

I/ Taxe habitation sur résidences secondaires (THRS)

La majoration est appliquée à l'ensemble des logements soumis à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires dont le périmètre est précisé ci-après :

- Une résidence secondaire est un logement meublé qui n'est pas la résidence principale. Les dépendances du logement (garage, parking, cave) même non meublées sont taxées. La situation fiscale est prise en compte au 1^{er} janvier.
- La taxe est due par une personne physique.
- La taxe d'habitation est calculée sur la valeur locative cadastrale revalorisée chaque année en fonction de l'indice de la consommation.
- Les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes sont soumis à la taxe d'habitation sur la résidence secondaire.
- Les meublés loués à l'année ne sont pas soumis à la THRS.
- Tous les propriétaires sont soumis à la THRS (les revenus et l'âge ne sont pas pris en compte).
- Pour les locations saisonnières, il n'existe pas de durée minimum de location pour être soumis à la taxe d'habitation.
- La majoration s'applique sur le produit de la taxe et ne vient pas augmenter le taux.

II/ taxe sur les logements vacants (TLV)

Dans le cadre du décret 2023-822 du 25/08/2023, la ville est soumise à la taxe sur les logements vacants en entrant dans le périmètre des zones tendues pour les logements de la Commune. Cette taxe est de 17 % la première année et 34 % la deuxième année calculée sur la valeur locative. La somme est reversée directement à l'état.

- Les logements imposables à la TLV sont ceux qui sont non meublés et libre de toute occupation pendant plus de deux années consécutives.
- La taxe est due par toute personne physique ou morale du droit public ou privé.
- Est exonéré de la TLV :
 - Le Logement qui n'est pas à usage d'habitation
 - Le Logement qui est vacant indépendamment de la volonté du propriétaire : mise en location ou en vente du logement mais ne trouvant pas preneur
 - Le logement qui subit un obstacle à son occupation durable dans les conditions normales d'habitation (insalubre)
 - Le Logement en destruction ou avec des travaux réalisés dans le cadre d'opérations d'urbanisme ou de réhabilitation
 - Le logement qui est utilisé 90 jours au cours d'une année
- L'appréciation du caractère volontaire ou non de la vacance relève de circonstances de fait. Le contribuable devant prouver qu'il a effectué toutes les démarches nécessaires pour vendre ou louer le logement ou que le local ne peut être occupé dans des conditions normales.
- Le produit de la TLV est versé à l'agence nationale de l'habitat dans la limite d'un plafond et l'excédent au budget de l'état.

Le dispositif des zones tendues s'applique aux communes où il existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements. Ces zones sont touristiques et l'accès pour les habitants qui recherchent une habitation principale est difficile. Le niveau élevé des prix d'acquisitions et le nombre important de logement loué en meublé de tourisme pose des difficultés aux habitants locaux. En effet, les résidents secondaires ont des revenus supérieurs et louent leur bien à la saison.

Le décret offre la possibilité aux communes de rééquilibrer le marché en majorant la THRS pour réguler les ventes en résidences secondaires et retrouver des prix d'acquisitions plus raisonnable pour un accès privilégié aux habitants locaux. Cela permettra aussi aux propriétaires de résidences secondaires d'envisager la location en meublé à l'année pour apaiser les tensions sur le parc locatif et éviter qu'ils payent la THRS.

Les locaux et les dépendances en logement secondaire représentent 40 % du nombre total de locaux taxés sur la commune.

ETAT CIVIL

Naissance

Cody PARIS est né le **2/06/2023**,
fils de Bastien Paris et Pauline Baridon ,
domiciliés au Serre

Sincères félicitations

Décès

Mme Madeleine PORCIERO
décédée le 9/3/23 à Embrun

M. Paul FACHE
décédé le 23/02/2023 à Marseille

Nos condoléances aux familles

Recensement militaire

Vous avez 16 ans ? Que vous soyez fille ou garçon, le mois suivant votre anniversaire, faites-vous recenser à la mairie. Attention, cette démarche indispensable vous permet d'être inscrit(e) d'office sur les listes électorales. En cas d'oubli, vous ne pourrez pas passer le permis de conduire, vous présenter aux concours de la fonction publique, etc. Vous pouvez aussi vous faire recenser en ligne.

A NOTER

Le *Repas communal* est prévu **dimanche 15 octobre** à 12h devant la salle des fêtes.

Un flyer comportant toutes les précisions sera déposé dans votre boîte aux lettres.

*Réservé aux familles
de la commune*



**Bulletin d'informations de la
Mairie de Puy-Sanières**

Les Truchets

05200 Puy-Sanières

04 92 43 38 88

versantsud@orange.fr

<http://www.puysanieres.fr/>

Responsable rédaction

Pascal Brunner